

Personnel Communal - Association «Cré-Entreprendre» - Mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville

M. LE MAIRE, Rapporteur : M. HINCELIN, fonctionnaire titulaire de la Ville de Besançon en qualité de rédacteur-chef au service Animation-Prévention-Formation, mis de fait à la disposition de la Mission Locale, a participé à la création de l'Association «Cré-Entreprendre» et intervient au sein de cette association.

Il importe donc de clarifier cette situation. M. HINCELIN serait ainsi, tout en demeurant rattaché à la Ville (Service Développement Economique), mis à disposition de l'Association «Cré-Entreprendre» à compter du 1^{er} février 1995 en application des articles 61 à 63 de la loi 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret 85.1081 du 8 octobre 1985 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux. L'intéressé a donné son accord à cette mesure.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention matérialisant cette mise à disposition qui interviendrait à titre gratuit.

La Commission Administrative Paritaire -catégorie B- s'est prononcée à l'unanimité en faveur de cette mise à disposition lors de sa réunion du 20 décembre 1994.

Mme FOLSCHWEILLER : C'est pour moi le type d'action de développement économique qu'il faut vraiment soutenir. Ce sont des petites actions qui n'ont pas vraiment d'image médiatique mais qui sont très importantes pour les personnes que cela touche et je crois qu'on peut souligner que Cré-Entreprendre se développe bien et est sollicitée maintenant un peu partout dans différentes villes de France : Lille, Toulouse et même jusqu'en Roumanie, pour présenter son expérience qui est intéressante en matière de partenariat entre des entreprises déjà en place, parrainage, financement. Je pense que cela vaut le coup de souligner ce type d'action économique.

M. LE MAIRE : C'est notre façon d'aider indirectement Cré-Entreprendre. On me signale que 162 entreprises ont été créées ou ont bénéficié de conseils de Cré-Entreprendre, cela depuis son début et cela fait 284 emplois créés. C'est modeste mais loin d'être négligeable quand même.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, nous soutenons tout à fait cette action-là. Nous suivons de très près ce que fait cette association qui est excessivement efficace et très précise dans ce qu'elle réalise et je suis tout à fait d'accord pour que la Ville appuie son action.

M. JEANNIARD : Un tout petit point d'honneur pour dire que Cré-Entreprendre a été mise en place avec la Mission Locale pour l'Insertion des Jeunes. C'est à partir de là que Cré-Entreprendre est née et s'est installée rue Violet.

M. LE MAIRE : Très bien ; c'est un peu indirectement l'œuvre de Raymond JEANNIARD.

M. JEANNIARD : Non !

M. LE MAIRE : Merci de nous le dire.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.